



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre le **Lycée Saint François Xavier de Vannes (Morbihan)**.....

Représenté par Yannick TOUZÉ, directeur

Et l'**ISIT**, représenté par Monsieur Tamym Abdessemed, Directeur général

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La présente convention est destinée à définir les conditions de partenariat entre les CPGE Littéraires et Economiques du Lycée **Saint François Xavier de Vannes** et l'ISIT.

ARTICLE 2 :

Les deux parties signent cette convention pour l'année universitaire en cours comme préalable à la mise en place d'une reconnaissance par l'ISIT de la formation spécifique des Classes Préparatoires Littéraires et Economiques du Lycée. La présente convention permettra, sous les conditions des articles suivants, l'entrée à l'ISIT en 2^{ème} année et 3^{ème} année pour les élèves de 1^{ère} année et de 2^{ème} année de CPGE Littéraires et Economiques.

ARTICLE 3 :

Les élèves du Lycée **Saint François Xavier de Vannes** qui souhaitent intégrer l'ISIT étudient deux langues vivantes étrangères minimum : l'anglais obligatoire, l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe.

L'ISIT s'engage à prendre en considération les notes obtenues en 1^{ère} ou 2^{ème} année de CPGE en langues et en français, ainsi que l'avis du conseil de classe pour valider les propositions d'entrée en 2^{ème} année ou 3^{ème} année des étudiants concernés.

ARTICLE 4 :

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Elle pourra être dénoncée dans un délai de trois mois précédant la fin d'une année universitaire par lettre recommandée avec AR.

Fait en deux exemplaires

Pour l'ISIT

le : 20/2/2021

Tamym Abdessemed
Directeur général

ISIT - INSTITUT DE MANAGEMENT ET
DE COMMUNICATION INTERCULTURELS
Association loi 1901
39 bis rue d'Assas 75006 Paris
Siret : 784 280 836 00031 - APE 8559B
Tél. : 01 42 22 33 16 - www.isit-paris.fr

Pour le Lycée

le 15 février 2021

Yannick Touzé
Chef d'établissement

